

PROCES VERBAL du CONSEIL COMMUNAUTAIRE – 24 février 2011

Le conseil communautaire dûment convoqué, se réunira le :

**Judi 24 février 2011 à 18 heures
Centre d'animation Lorin de la Croix –
Rue Edouard ANDRE - LA CROIX EN TOURAINE**

ORDRE DU JOUR :

- **Procès Verbal de la Précédente Réunion**
- **Décision de la Présidente en vertu de sa délégation de compétence**
- **REOM – Déchets Ménagers et Assimilés**
 - o **Avenant au Marché de Gestion des Déchetterie**
 - o **Demande de subvention – Achat de composteurs individuels**
 - o **Rapport final de l'étude d'optimisation des déchetteries :**
 - **Déchetterie de Athée sur Cher :**
 - **Autorisation de retenir un Maître d'œuvre**
 - **Demande de subvention - DETR**
 - **Déchetterie de Bléré**
- **Finances**
 - o **Budget Annexe « Commerce de Cigogné »**
- **Personnel :**
- **Modification du Statut du Personnel Technique de Catégorie B - Régime Indemnitaire**
- **Commerces de Proximité :**
 - o **Maitrise d'œuvre – Boulangerie de Francueil**
- **Zone d'Activités de Sublaines – Bois Gaulpied**
 - o **Autorisations à la Présidente de déposer les pièces suivantes :**
 - **Etude d'Impact**
 - **Permis d'Aménager**
 - **Dossier Loi sur l'eau**
 - o **Prix de cession des terrains**
 - o **Demande de subvention - DETR**
- **Requalification de la Zone de Bois Pataud**
 - o **Demande de subvention DETR**
 - o **Prix de cession des terrains**
- **Débats d'Orientations Budgétaires**
 - o **Budget Principal**
 - o **Budget annexe « REOM – Déchets Ménagers et Assimilés »**
 - o **Budget annexe « Transports Scolaires »**
 - o **Budget annexe « Commerces de Proximité »**
 - o **Budget annexe « Ateliers Relais »**
 - o **Budget annexe « ZA de Sublaines »**
 - o **Budget annexe « ZAEIC »**
- **Commissions**
- **Questions diverses**

La Présidente,
Jocelyne COCHIN

SEANCE du 24 Février 2011

L'An deux mil onze, le vingt-quatre février, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Centre d'animation Lorin de La Croix, à La Croix en Touraine, sous la Présidence de Madame Jocelyne COCHIN, Présidente.

Etaient présents :

Athée sur Cher : M. Robert PAPINEAU - M. Jean Pierre PESTIE – M. Philippe VASLIN

Bléré : Mme Françoise BAROU – MM. Jean-Serge RAFEL - Jean-François DEJUST

Absents excusés : MM. Georges FORTIER, représenté par son suppléant, Jean-Claude OMONT - Robert GAUTHIER, pouvoir à Mme Jocelyne COCHIN -

Chenonceaux : M. Michel LE GOFF –

Absent excusé : M. Daniel CHAMPION, pouvoir à M. Michel Le GOFF

Chisseaux : M. Franck AUGIAS (Arrivée à 18h15) - M. Pierre BAUER

Cigogné : M. Renaud MOULIN

Absent excusé : M. Michel DUVAL, pouvoir à M. Gérard JACQUES -

Civray de Touraine : M. Francis GELY –

Absent excusé : M. Alain BERNARD, représentée par Mme Gisèle AUGER, suppléante

Courçay : M. Jean-François BISTER - Mme Béatrice BOYER

Dierre : Mme Françoise PICARD –

Absent excusé : M. Max BESNARD

Epeigné les Bois : M. Jean-Michel PRIEUR – M. Michel MERGOT

Francueil : M. Jean-Louis CHERY – M. Jean François LEPAGE

La Croix en Touraine : Mme Jocelyne COCHIN - M. Denis CHANTREL –

Absent excusé : M. Claude BUNET, pouvoir à M. Denis CHANTREL

Luzillé :

Absents excusés : M. Jacky GAUVIN – Mme Regina MERY

Saint Martin le Beau : MM. Didier AVENET – Philippe VERNET - Alain SCHNEL -

Sublaines : M. Christian FOUASSIER

Absent excusé : M. Laurent HARTMANN, pouvoir à M. Christian FOUASSIER –

Elus sans voix délibérative : M. Alain KERBRIAND – POSTIC, Conseiller Général du Canton de Bléré – M. Raymond COLSON – M. Régis BOURACHOT.

Etaient également présents : Eddy JORANDON, Aurélia GERMANOTTI.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut débiter.

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis CHERY

1. PV Réunion du 27 janvier 2011 -

Sans remarque, le Procès Verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

2. Décision Prise par la Présidente en vertu de sa délégation :

- **Décision 2011-001** retenant la société Ascodie Plus pour la mission de contrôle SPS dans la cadre de la requalification de la zone de Bois Pataud à Bléré – Montant : 757.40 € HT

3. REOM – Déchets Ménagers et Assimilés –

a. Avenant n°4 au marché de Gestion des déchetteries –

Monsieur BISTER expose qu'il est proposé d'autoriser Mme la Présidente à signer un avenant avec la société COVED (titulaire du marché de gestion des déchetteries) afin de rectifier l'indice servant au calcul de la revalorisation des recettes de cartons. En effet, la base étant négative, l'indice indiqué au contrat initial ne trouve pas à s'appliquer.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le marché relatif à la « Gestion des déchetteries » signé avec l'entreprise COVED le 21 décembre 2009 pour une durée de 3 ans et 11 mois, débutant le 1^{er} février 2010,

Considérant que ce marché intègre la reprise des cartons déposés en déchetterie,

Considérant la nécessité de passer par avenant afin de rectifier l'indice initialement prévu, dans la cadre de cette reprise des cartons,

Où la présentation faite par Monsieur le Vice Président,

Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

- **ACCEPTTE le projet d'avenant proposé**
- **AUTORISE Mme la Présidente à signer l'Avenant proposé.**

b. Demande de subvention – Achat de composteurs

Monsieur BISTER rappelle qu'il est prévu des acquisitions de composteurs individuels pour lesquels nous pouvons solliciter une subvention auprès du Conseil Général.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, SOLLICITE le soutien financier du Conseil Général d'Indre et Loire pour continuer l'opération de mise à disposition de composteurs individuels.

Monsieur KERBRIAND-POSTIC, Conseiller Général, demande à obtenir un rapport de la Communauté de Communes sur le nombre de composteurs distribués depuis la mise en place de ce dispositif. Par ailleurs, il demande si l'aide du Conseil Général est spécifiée aux administrés quand les services communautaires distribuent les composteurs.

Monsieur BISTER indique que 1 400 composteurs environ ont été distribués et que, à chaque fois que les composteurs sont donnés, les services indiquent l'aide obtenue du Conseil Général. Cette aide sera indiquée dans la lettre du tri.

c. Etude d'optimisation des déchetteries

Monsieur BISTER indique que le rapport final de l'étude est joint à la convocation des élus. Ce rapport préconise divers travaux : agrandissement, création, modification sur les déchetteries.

La commission propose, en s'appuyant sur ce rapport :

- **Déchetterie de Athée sur Cher / Travaux d'agrandissement**
 - **Autorisation de retenir un Maitre d'œuvre**
 - **Demande de subvention DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) –**

La commission REOM – Déchets Ménagers et assimilés propose au conseil communautaire de mener à bien le projet de réhabilitation-extension de la déchetterie d'Athée sur Cher.

Le coût estimatif (selon l'étude d'optimisation des déchetteries) est de 150 000 € HT.

Il convient d'autoriser la présidente à lancer la mise en concurrence en vue de retenir un maitre d'œuvre, et d'autoriser la demande de subvention DETR.

Il est précisé que la communauté de communes possède les terrains nécessaires à ce réaménagement.

Monsieur BISTER indique que des aides seront sollicitées auprès du Conseil Général d'Indre et Loire et de l'ADEME, en plus des aides DETR.

Le Conseil Communautaire,

Compte tenu du rapport d'optimisation des déchetteries communautaires,

Vu le rapport présenté par Monsieur le vice Président,

Vu l'avis de la commission,

Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

- **DECIDE de réaménager la déchetterie communautaire sise à Athée sur Cher,**
- **DECIDE de lancer le recrutement d'un maître d'œuvre afin de mener à bien ce projet,**
- **PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif du budget annexe « REOM – Déchets Ménagers et Assimilés »**
- **SOLLICITE le soutien financier de l'Etat par le biais de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),**
- **AUTORISE Mme la Présidente, ou Monsieur le Vice Président délégué aux Déchets Ménagers, à signer toutes les pièces relatives au dossier**

- **Déchetterie de Bléré**

La commission propose au conseil communautaire de créer une nouvelle déchetterie sur Bléré / Civray en remplacement de la déchetterie actuelle.

En 2011, le lieu d'implantation de la déchetterie sera finalisé et nous recruterons le Maitre d'œuvre. Elle devrait être implantée en zone d'activité mais le lieu est à définir en accord entre les commissions Affaires Economiques et REOM – déchets Ménagers.

Monsieur BISTER, au nom de la commission, demande au conseil communautaire de se positionner sur le principe de création d'une nouvelle déchetterie en remplacement de la déchetterie de Bléré. Pour information, le coût estimé d'une telle opération est de l'ordre de 1 million d'euros, permettant la création d'une déchetterie plus spacieuse et susceptible d'évoluer dans l'avenir.

Des aides seront sollicitées auprès du Conseil Général, de la Région, de l'ADEME et de l'Etat.

A une question de M. MOULIN, Monsieur BISTER répond que l'emplacement évoqué pour la nouvelle déchetterie sera plus approprié pour les camions, *et que le transit ne se fera pas par le centre ville.*

Monsieur OMONT intervient au sujet de la surface. Aujourd'hui, la surface est de l'ordre de 3200 m² et au regard des plans fournis dans le rapport, la surface de la nouvelle déchetterie serait de 3 480 m². Monsieur BISTER répond qu'en plus de cette surface des 3480 m² de surface, il y aura des aménagements autour pour permettre le stockage des produits à filière spécifique comme les DEEE. Une optimisation de la surface sera nécessaire. De plus, M. BISTER indique que les normes sont plus draconiennes au dessus de 3 500 m².

Par ailleurs, M. OMONT demande s'il ne serait pas opportun de recruter un AMO - Assistant à Maître d'Ouvrage pour mener à bien ce projet.

Le Conseil Communautaire,

Compte tenu du rapport d'optimisation des déchetteries communautaires,

Vu le rapport présenté par Monsieur le vice Président,

Vu l'avis de la commission,

Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

- **DONNE son accord de principe à la création d'une nouvelle déchetterie communautaire en remplacement de la déchetterie communautaire située à Bléré,**
- **AUTORISE Mme la Présidente, ou Monsieur le Vice Président délégué aux Déchets Ménagers, à signer toutes les pièces relatives au dossier**

Monsieur KERBRIAND-POSTIC précise que le Conseil Général, depuis le 1^{er} janvier 2011, ne perçoit plus de Taxe d'Habitation, et que ce sont les Communautés de Communes qui la perçoivent. *Les règles actuelles qui régissent les aides apportées par le CG sont susceptibles d'être modifiées à l'avenir.*

Madame BAROU intervient et indique que la commission a souhaité renouveler, en 2011, l'opération « Nettoyons la Communauté de Communes ». Les dates sont fixées au Week-end des 8 et 9 octobre 2011.

4. Finances

a. Budget Annexe « Commerce de Cigogné » - Changement de nom

Madame COCHIN indique qu'il est proposé au conseil communautaire de délibérer, sur proposition du receveur, afin de modifier l'intitulé du Budget Annexe « Commerce de Cigogné » en le nommant désormais « Commerces de Proximité » :

L'avantage sera de regrouper tous les commerces de proximité créés par la communauté de commune au sein d'un seul et même budget, et de suivre chaque commerce par le biais des services. De plus, une seule déclaration de TVA regroupera l'ensemble (au lieu de 5 actuellement). Ainsi, en 2011, ce budget retracera les dépenses et recettes relatives au commerce de Cigogné, et la construction du commerce de Francueil.

Le Conseil Communautaire,

Vu la présentation faite par Mme la Présidente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **MODIFIE le budget annexe « Commerce de Cigogné » en « Commerces de Proximité »**
- **PRECISE que ce budget retracera l'ensemble des opérations relatives aux commerces de Première nécessité créés ou à créer par la Communauté de Communes,**
- **INDIQUE que ce budget est assujetti à TVA**
- **AUTORISE Mme la Présidente à signer toutes les pièces relatives à ce dossier**

5. Personnel communautaire :

a. Intégration des contrôleurs territoriaux de travaux et des techniciens supérieurs territoriaux dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux

Le statut de Technicien supérieur a été supprimé par la loi et est remplacé par le statut de Technicien Principal de 2^{ème} Classe.

Un personnel de la communauté est concerné par ce changement et il convient de délibérer pour que les primes de l'agent puissent continuer à être versées (au poste de Technicien Principal de 2^{ème} classe, au lieu de Technicien supérieur)

Le Conseil Communautaire, Après en voir délibéré, à l'unanimité, MAINTIENT, à titre individuel, aux fonctionnaires concernés le versement des primes fixées antérieurement par délibération, et CORRIGE le tableau des effectifs

6. Commerce de Proximité – Création d'une boulangerie à Francueil

o Marché de Maîtrise d'œuvre

Madame la Présidente indique que la commission d'appel d'offres propose de retenir M. Dominique MAES, Architecte DPLG, au taux de 8 % pour le projet de construction d'une boulangerie à Francueil. Le coût estimatif des travaux est de 270 000 € HT.

Le Conseil Communautaire,

Vu la nécessité de faire appel à un Maître d'œuvre pour la construction d'une boulangerie à Francueil,

Vu l'avis de la commission d'Appel d'Offres réunie pour examiner les plis,

Vu la Proposition de Mme la Présidente de la Communauté de Communes de retenir M. Dominique MAES, Architecte DPLG,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Mme la Présidente à signer le Marché de Maîtrise d'œuvre avec M. Dominique MAES, Architecte DPLG en vue de réaliser une boulangerie à Francueil

7. Zone d'Activités de Sublaines – Bois Gaulpied

o Autorisations à la Présidente de déposer les pièces suivantes –

- **Etude d'impact**
- **Permis d'Aménager**
- **Dossier Loi sur l'eau**

La Présidente rappelle que l'aménagement de la zone d'activités de Sublaines – Bois Gaulpied est soumis à l'obtention d'un permis d'aménager.

En complément, cette opération est soumise à étude d'impact et au dossier Loi sur l'Eau.

Une étude d'impact est une étude qui vise à apprécier les conséquences environnementales d'un projet. Elle est obligatoire pour tout projet d'un coût supérieur à 1,9 millions d'euros.

Le dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau est obligatoire pour toute opération d'aménagement d'une superficie supérieur à 20 ha.

Un permis d'aménager sur le site de Sublaines va également être déposé avant l'été 2012.

Ainsi, il convient d'autoriser la Présidente à déposer le permis d'aménager, l'étude d'impact et le dossier Loi sur l'Eau auprès des services concernés.

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE le dépôt de tout Permis d'aménager pour le Projet de Sublaines Bois Gaulpied sur la commune de Sublaines,**
- **AUTORISE le dépôt du Dossier « Etude d'impact »**
- **AUTORISE le dépôt d'un dossier au titre de la loi sur l'eau**
- **AUTORISE Mme la Présidente ou M. le Vice Président délégué à signer toutes les pièces relatives au dossier**

o Prix de cession des terrains –

La Présidente rappelle que la commission Affaires Economiques et le Bureau Communautaire se sont réunis pour évoquer le prix de vente des lots situés dans le périmètre du permis d'aménager, sur le site de Sublaines.

Le plan de découpage prévisionnel des lots est joint.

Monsieur SCHNEL intervient et demande s'il n'est pas gênant d'avoir des lots inférieurs à 2000 m². La Présidente répond que non et qu'un travail a été fait avec le Maître d'œuvre afin de proposer des petits lots.

Monsieur VASLIN indique que pour lui, il s'agit « d'une erreur stratégique » de proposer des prix différents selon la surface des lots, cela pousse à négocier et ce sont les artisans qui paient le plus cher. « Pour être un succès, il faut mettre toutes les chances de notre côté » précise-t-il. Ce point de vue est partagé par plusieurs élus.

Monsieur DEJUST précise que M. GAUTHIER, présent à la réunion, était pour un « prix simple » et non pour un prix fonction de la surface.

Monsieur OMONT indique que le prix est proposé à 20 € le m² sur les terrains situés sur la zone de Bois Pataud à Bléré, et que pour la zone de Sublaines – Bois Gaulpied, on fixe des prix fonction de la surface à

acquérir. Les deux zones ont des avantages et des handicaps (proximité ou non de l'échangeur, de l'urbain, ...). Faire de grandes surfaces à moindre prix peut inciter des investisseurs et des plates formes logistiques ce qui n'est pas recherché. Ainsi, M. OMONT propose de retenir l'artifice en fonction du nombre d'emploi à créer.

Madame COCHIN répond à cela que la zone de Bois Pataud est vendue au prix de revient tandis que Sublaines – Bois Gaulpied est dans une situation différente où il faut lancer cette zone. Par ailleurs, elle indique aux élus communautaires que le rapport final de « l'étude pour l'élaboration d'une stratégie concertée du développement économique des zones d'activités à l'échelle du SCOT » précise le type d'implantation souhaitée.

Monsieur MOULIN rappelle que le but de cette zone est de créer de l'emploi.

Monsieur DEJUST déplore l'énergie qui va être consacrée à négocier les prix alors que cette énergie pourrait être utile à faire venir des entreprises de l'extérieur. Chaque chef d'entreprise souhaitera négocier précise t il.

Monsieur PESTIE demande à indiquer une seule fourchette de prix.

M. VASLIN rappelle que nous sommes en concurrence avec d'autres zones, qui sont déjà implantées. A cela, M. LEPAGE indique que l'entreprise pressentie pour s'implanter dans la zone de Sublaines – Bois Gaulpied a accepté un prix supérieur à d'autres lieux d'implantation possibles.

Monsieur RAFEL indique qu'il était présent à la commission et qu'il est prêt à évoluer sur le dossier. Il est nécessaire de faire pour le mieux indique t il.

Madame COCHIN indique qu'elle mettra au vote la proposition de la commission.

Monsieur SCHNEL est d'accord pour un prix unique.

Monsieur VERNET répond qu'un prix unique ne permet pas d'avoir des leviers en prenant en compte l'apport de l'entreprise pour notre Communauté de Communes. M. BAUER confirme que cela est le souhait de la commission.

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré à la majorité (3 contre – 7 abstentions – 21 pour),

➤ **FIXE les tarifs de vente de la zone d'activités de Sublaines Bois Gaulpied sur la commune de Sublaines comme suit :**

- 0 – 2 000 m² : 17,15 €
- 2 001 à 5 000 m² : 15,15 €
- 5 001 à 20 000 m² : 13,15 €
- Plus de 20 000 m² : 11,15 €

○ **Demande de subvention DETR**

Il convient de solliciter la subvention DETR – Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré l'unanimité, SOLLICITE le soutien financier de l'ETAT pour réaliser la zone d'activités de Sublaines – Bois Gaulpied dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.



8. Requalification de la Zone de Bois Pataud

○ Demande de subvention DETR

La Communauté de Communes s'est engagée dans la requalification de la Zone d'Activités de Bois Pataud. Cette opération va permettre d'aménager des parcelles destinées à accueillir de nouvelles entreprises. Une subvention pour ce projet peut être sollicitée au titre de la DETR.

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré à l'unanimité, SOLLICITE le soutien financier de l'ETAT pour la requalification de la zone de Bois Pataud, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

○ Prix de cession des terrains

La Présidente indique que la commission des affaires économiques et le bureau communautaire, lors de la réunion du 9 février, ont examiné le plan de financement de l'opération « Requalification de la ZA de Bois Pataud » afin de déterminer le prix de vente.

La commission affaires économiques et le bureau proposent de vendre les terrains au prix de 20 euros/m².

Monsieur GELY est surpris que l'on n'ait pas la même logique dans cette zone que pour la zone de Sublaines – Bois Gaulpied. Madame COCHIN indique qu'il ne s'agit pas de la même zone, et pas du même contexte.

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré à l'unanimité, FIXE le prix de cession des terrains à vendre dans le cadre de la requalification de la Zone d'Activités de Bois Pataud à Bléré à 20 € HT le m².

A une question de Monsieur KERBRIAND-POSTIC rappelant que lors du dernier conseil, il avait émis l'idée de mettre en place des panneaux indiquant la prochaine ouverture de la zone d'activités de Sublaines Bois Gaulpied, Mme COCHIN répond que des devis ont été sollicités.

9. Orientations Budgétaires 2011.

○ Budget Principal de la CCBVC

Mme COCHIN, Présidente, donne lecture des orientations budgétaires 2011.

Fonctionnement : recettes et dépenses

Recettes de Fonctionnement :

Les recettes fiscales de la CCBVC seront stables pour l'année 2011. La taxe professionnelle est supprimée et, est remplacée par plusieurs taxes.

Le conseil aura à adopter un taux de Contribution foncière des Entreprises (CFE) pour 2011 ainsi que la part de Taxe d'Habitation lui revenant. Les bases devraient nous parvenir d'ici à la fin mars.

Les dotations devraient rester sensiblement égales à celles de 2010.

Pour les recettes, nous fonctionnons en année pleine pour les aires d'accueil des Gens du Voyage avec une aide la CAF de 54 000 € environ. Il y a également les subventions relatives à la Saison Culturelle estimées à 49 000 € (Conseil Général et Conseil Régional).

Les produits des domaines devraient rester similaires à 2010 malgré une incertitude sur les recettes liées à la piscine communautaire. En 2010, aucune recette liée à la piscine (fermeture).

Par contre, nous percevrons les recettes liées à la mise à disposition des récupérateurs d'eau individuels.

Dépenses de fonctionnement :

Les charges à caractère général devraient augmenter par rapport à la consommation 2010 (fermeture de la piscine en 2010) et progresser légèrement par rapport aux inscriptions budgétaires 2010.

Nos installations les plus anciennes demandent toujours d'importants travaux d'entretien notamment la Gendarmerie, le gymnase du Reflevoir et la Piscine (certains travaux passent en investissement également), auxquels s'ajoute le Gymnase des Aigremonts. Il en va de même pour les bâtiments d'activités (y compris les commerces) dont nous sommes propriétaires.

Les prestations de services sont nombreuses : piscine communautaire, contrats d'entretien et de maintenance des bâtiments, auxquels il faut ajouter l'animation autour du tri présenté au conseil le mois dernier (aire d'accueil des Gens du Voyage).

L'entretien des espaces verts et les dépenses de nettoyage des locaux représentent une part significative des charges à caractère général (structures sportives communautaires).

La saison culturelle (adoptée en octobre dernier) sera également inscrite au budget primitif.

La CCBVC s'est engagée également dans des publications semestrielles papiers ainsi que dans la mise à jour du site Internet.

En ce qui concerne les charges de personnel, il faut prévoir une augmentation du chapitre par rapport à la dépense 2010.

Le technicien territorial (actuellement en congé parental à 50 %) peut reprendre à temps plein en juin.

Par ailleurs, le budget prévoira le recrutement d'un gardien pour les gymnases communautaires.

En chapitre 65, stagnation des dépenses sauf en ce qui concerne les subventions aux associations des Offices de Tourisme. La commission « culture » examinera prochainement les demandes

Pour la Mission Locale, il sera prévu une somme inférieure à 20 000 €. Pour mémoire, cette somme était versée par les communes auparavant.

La création de l'ADAC (Agence Départementale d'Aide aux Collectivités) par le Conseil Général en 2009 – La CCBVC a adhéré, il y aura un coût de 0.50 cts d'euros par habitant soit environ 9 740 € à la charge de notre Communauté de Communes.

Natura 2000 - Désignation du site « Champeigne » au titre de la directive « Oiseaux » -: le DOCOB a été validé par arrêté de Monsieur le Préfet d'Indre et Loire.

La CCBVC a délibéré sur le principe de la délégation de l'animation du site Natura à la Communauté de Communes de Loches Développement, mais il y aura un coût pour notre Communauté de Communes pour les actions de communications, le suivi du comptage et signalétique dont le montant est de l'ordre de 5 000 €.

L'Attribution de Compensation représente la part la plus importante des dépenses de fonctionnement (1 665 000 € environ en 2011).

Les intérêts d'emprunts représenteront environ 65 000 € (stabilisation par rapport à 2010), un emprunt a été contracté pour l'extension du bâtiment d'activités à Bléré.

Charges exceptionnelles : nous devons prévoir une somme relativement conséquente pour l'admission en non valeur des loyers et autres charges liées au commerce de Luzillé. Le percepteur nous présentera l'état au cours des prochains mois.

Enfin, les amortissements devront être pris en compte.

Investissement : dépenses et recettes

Les projets

1. **Aire d'Accueil des Gens du Voyage :**

La commission ne souhaite pas inscrire de crédits nouveaux

2. **Andritz :** sortie de l'actif en 2011 (vente en fin de crédit bail à l'euro symbolique au 31 décembre 2010)

3. **Signalétique des zones :** Zone de la Folie à St Martin le Beau

4. **Commerce d'Epeigné les Bois :** un nouveau commerçant a repris l'activité en 2009 et la communauté de communes a financé la création d'un restaurant pour compléter son activités. Quelques factures sont encore à acquitter.

5. **Complexe sportif des Longérons / Terrain des Archers (Jardin d'arc) & Aménagement d'un terrain synthétique vestiaires** – Les travaux ont débuté en 2010, une subvention est acquise de la Région via la Contrat de Pays. Attente de la réponse du Conseil Général sur ce dossier. Les travaux seront intégralement payés sur l'exercice 2011.

6. **Vestiaires de la Piscine Communautaire** – En 2011, un minimum de travaux va être effectué pour permettre une continuité de l'ouverture (suite au contrôle sur site de la DDASS). Le dossier de réfection des vestiaires suit son cours pour être déposé au Contrat de Pays. Des devis ont été sollicités pour remplacer l'intégralité des casiers - vestiaires.

7. **Extension du Gymnase Communautaire – DOJO / Salle de Gymnastique**

Inscription budgétaire possible (1 400 000 € - estimatif 2005) avec subventions de la Région et du Conseil Général (montant à déterminer). Ce projet sera inscrit au prochain Contrat de Pays Loire Touraine.

La maîtrise d'œuvre sera recrutée dans les prochains mois (cahier des charges en cours de rédaction)

8. Nouvelle Gendarmerie aux Aigremonts

Les 1ères dépenses ont eu lieu en 2008, année où l'architecte a été retenu ainsi que les cabinets SPS et Contrôle Technique.

Le permis de construire est accordé.

Le dossier de consultation des entreprises a été envoyé ce jour.

Une subvention DDR a été obtenue ainsi que la subvention d'État.

9. Réfection Terrain de Football du Reflessoir

Une réfection du terrain de football sera inscrite.

10. Boucles Cyclables

L'installation du jalonnement de l'Indre à Vélo est terminée.

La mise en place de la Route des Moulins à Vélo et le Château de Monpoupon est en cours. En 2011, le jalonnement devrait être installé.

11. Extension d'un bâtiment d'activités existant (SOGAREP) : Les travaux sont terminés. Quelques factures restent à payer et les subventions à percevoir.

12. Loges de Vignes : des crédits seront prévus pour la réhabilitation des lubites dans le cadre du 1% paysage de l'autoroute.

13. Hors Opération

- Achats divers : remplacement de matériels informatiques, petits travaux ou achats de matériels...
- Inscriptions de crédits pour l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie (300 / 600 litres) qui sont mis à dispositions des habitants de la CCBVC selon le même principe que les composteurs. Une subvention nous a été accordée par le Conseil régional
- Aides aux entreprises de la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher :
 - i. BVC Développement : le conseil a validé la mise en place de Bléré - Val de Cher Développement (BVC Développement). Investissement inférieur à 10 000 €.
 - ii. Aide à l'Immobilier : la communauté aide à hauteur de 5 % de l'investissement dans la limite de 10 000 €.
- Aides aux communes membres / Equipements Sportifs : dans le cadre des conventions adoptées le 24 septembre 2009 par le conseil communautaire, la communauté de communes peut verser une aide financière aux communes membres pour la création ou la réhabilitation d'équipements sportifs communaux.

14. Etudes :

Après travail des commissions, certaines études seront menées :

- PLH - Plan local de l'Habitat : continuité de l'étude. Les dépenses seront faites sur l'exercice 2011, de même que la perception des subventions.
- Tourisme : le conseil s'est positionné pour mener à bien des études relatives au sentier d'interprétation et à l'écolo-musée. Des subventions sont escomptées de Leader.

Les emprunts -

- les remboursements du capital, seront inférieurs à 200 000 € contre 182 000 € en 2010.
- Un emprunt sera prévu au budget pour financer les coûts d'investissement de la nouvelle brigade de Gendarmerie de Bléré.
- Les autres dépenses devraient être autofinancées

Monsieur OMONT demande si la Communauté de Communes a reçu réponse du district par rapport à sa demande de subvention. La Présidente répond que le dossier suit son cours et que le district est venu à la Communauté de Communes en début de semaine.

Monsieur AVENET intervient au sujet de l'étude en cours relative à la Petite Enfance, l'enfance et la jeunesse. En fonction des résultats de l'étude, la compétence pourrait être reprise rapidement et le budget devrait en tenir compte. Monsieur PAPIENAU acquiesce mais indique qu'il y aura des échanges avant la reprise de la compétence. Le résultat de l'étude sera présenté en mars.

Monsieur KERBRIAND-POSTIC demande des précisions par rapport aux loges de vigne. Il s'agit de loges qui appartiennent à la Communauté de Communes. Dans le cadre de la mise en valeur de ce petit patrimoine, nous sollicitons l'aide du 1 % paysage de l'A85.

Monsieur AVENET, au niveau du tourisme, s'étonne de ne pas voir le projet « label vignoble et découverte ». Madame COCHIN indique que ce dossier est en effet important mais qu'à ce jour, la Communauté de Communes ne sait pas encore à quel titre elle interviendra.

Le Conseil Communautaire PREND ACTE du Débat d'Orientation Budgétaire 2011 du Budget principal de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher

- **Budgets Annexes -**
 - « REOM Déchets Ménagers et Assimilés »

Fonctionnement : recettes et dépenses

Recettes de Fonctionnement :

Les recettes devraient être stables pour l'année 2011.

Le montant de la REOM ne devrait pas évoluer.

Le montant des subventions Eco-Emballages pourrait légèrement augmenter si le passage au barème E est voté, avec rétroactivité au 1^{er} janvier 2011 (contrat toujours en cours de rédaction chez Eco-Emballages).

Le montant des recettes issues de la vente des matériaux est toujours difficilement évaluable du fait de l'évolution du cours des matières premières. Néanmoins, elles devraient se maintenir à un niveau moyen entre celui de l'année 2009 (cours très bas) et celui de l'année 2010.

Dépenses de fonctionnement :

Les charges à caractère général devraient être stables pour l'année 2011.

Les marchés de collecte, de gestion des déchetteries, de fourniture du logiciel de lecture des puces ont été signés et le montant des dépenses peut donc être évalué. Les tarifs du SMITOM ne devraient pas beaucoup évoluer par rapport à 2010 (transfert, tri et traitement).

L'achat de sacs jaunes devra être prévu, comme chaque année.

De même, un budget sera prévu pour la communication écrite.

Une dépense liée à l'adhésion à l'Association Amorce (environ 400 euros par an) sera inscrite.

En ce qui concerne les charges de personnel, il convient de prévoir un budget afin de pallier à la reprise éventuelle à temps plein du Technicien Territorial actuellement à mi-temps (congé parental).

Enfin, la dotation aux amortissements devra être prise en compte.

Investissement : dépenses et recettes

Les projets

- Réfection de la déchetterie d'Athée sur Cher (agrandissement du quai, mise en place de muret pour remplacer les garde-corps).
- Construction d'une nouvelle déchetterie en remplacement de la déchetterie de Bléré (site trop petit) : maîtrise d'œuvre, terrain.
- Achat de nouveaux bacs à ordures ménagères (nouveaux habitants).
- Achat de composteurs individuels pour satisfaire la demande des usagers.
- Achat de conteneurs à verre et à journaux-magazines.

Les recettes

Si les travaux sur les déchetteries sont validés en totalité, un emprunt sera prévu au budget pour l'équilibrer.

Des subventions peuvent être obtenues auprès de l'ADEME et du Conseil Général (sous certaines conditions) pour la réfection de la déchetterie d'Athée sur Cher et pour la construction de la nouvelle installation.

Le Conseil Communautaire PREND ACTE du Débat d'Orientation Budgétaire 2011 du Budget Annexe « REOM Déchets Ménagers et Assimilés » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher

- « Transports Scolaires »

Madame BAROU indique qu'il s'agit essentiellement de reprendre la même structure de dépense que celle qui existait en 2010, le transport représentant la masse la plus importante du budget.

Les recettes sont de 120 € par enfant transporté auxquelles s'ajoutent la subvention du Conseil Général en la matière, pour l'année scolaire 2010-2011.

Le Conseil Communautaire PREND ACTE du Débat d'Orientation Budgétaire 2011 du Budget Annexe « Transports Scolaires » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher

Madame BAROU, par ailleurs, indique que les marchés de transports scolaires arrivent à échéance en fin d'année scolaire 2010-2011. Le Conseil Général finance à plus de 80 % le coût du transport. Le département est organisateur principal et la Communauté de Communes est autorité Organisatrice secondaire (AO2) par délégation du Conseil Général.

Afin de relancer le nouveau marché, en septembre 2010, l'ensemble des AO2 a passé ses circuits. Pour notre territoire, nous avons un souci d'effectifs avec une augmentation tous les ans et une trentaine d'élèves supplémentaire est annoncée pour la prochaine rentrée scolaire. Ainsi, Mme BAROU indique avoir sollicité un car supplémentaire pour l'année à venir.

En novembre 2010, une réunion a été organisée par Mme BELNOUE par STA. Mme BAROU a demandé une rencontre avec les services départementaux pour le nouveau marché.

En janvier 2011, une nouvelle réunion a été organisée à laquelle était présent Monsieur KERBRIAND-POSTIC. Mme BAROU indique avoir posé des questions sur la durée du marché, et sur les cars que l'on demandait aux transporteurs, mais pas de réponse. Elle indique par ailleurs avoir refait les circuits pour inclure un car supplémentaire.

Depuis, Mme BAROU a appris que ces circuits (avec un car supplémentaire) n'ont pas été pris en compte.

Elle indique qu'il s'agit du 3^{ème} marché auquel elle assiste mais c'est le premier qui se déroule sans concertation et regrette que chaque AO2 n'ait pas été rencontré individuellement.

Monsieur KERBRIAND-POSTIC répond que la concertation ne s'est sans doute pas faite comme il le fallait. Néanmoins, il précise que l'an passé à la même époque, nous annoncions 830 enfants alors qu'il y a eu 795 enfants. Aujourd'hui, c'est la même annonce donc il faut prendre nos dispositions.

Monsieur KERBRIAND-POSTIC regrette néanmoins que l'on n'ait pas pris le soin de l'appeler pour lui faire part de ces dysfonctionnements. Il indique avoir fait part de cela à Mme la Présidente du Conseil Général.

Monsieur MOULIN demande la durée du marché. Mme BAROU et Mme COCHIN répondent 6 ans (1 an renouvelable 5 fois). Il s'agit d'un marché à bon de commande.

Monsieur KERBRIAND-POSTIC rappelle qu'il s'agit d'une compétence du Conseil Général et qu'il y a des AO2 en Indre et Loire, ce qui n'est pas le cas dans certains autres départements.

o Commerce de Cigné devenant « Commerces de Proximité »

En 2011, ce budget regroupera les commerces :

- De Cigné
- De Francueil

Les commerces seront gérés sous forme de services internes.

Le budget retracera les recettes de fonctionnement liées aux loyers du commerce de Cigné, ainsi que les amortissements des biens.

Dans le même temps, il retracera la construction du commerce de Francueil.

Le Conseil Communautaire PREND ACTE du Débat d'Orientation Budgétaire 2011 du Budget Annexe « Commerces de Proximité » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher

o Ateliers Relais

Dans ce budget seront enregistrées les recettes liées aux loyers. De même, il y aura quelques dépenses de fonctionnement liées aux assurances notamment et au remboursement des intérêts d'emprunt.

En investissement, le remboursement du capital sera inscrit.

Le Conseil Communautaire PREND ACTE du Débat d'Orientation Budgétaire 2011 du Budget Annexe « Ateliers Relais » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher

o ZA de Sublaines – Bois Gaulpied

Continuité des acquisitions de terrains sur la partie Sublaines. La CCBVC a acquis 23 ha sur les 26 concernés.

Nous inscrirons la suite des études et les coûts d'aménagement de la zone.

Pour équilibrer le budget, un emprunt sera inscrit au budget primitif. Le remboursement en capital et intérêt sera inscrit.

La gestion des stocks sera également prévue.

Le Conseil Communautaire PREND ACTE du Débat d'Orientation Budgétaire 2011 du Budget Annexe « ZA de Sublaines » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher

○ **« Extension ZAEIC – Zone d'Activités Economique d'Intérêt Communautaire »**

Ce budget permet la gestion des extensions des « petites » zones d'activités Communautaires (ZAEIC = Zones d'Activités Economiques d'Intérêt Communautaire) à savoir :

- Extension de la Zone de Ferrière à Athée sur Cher
- Extension des Zones de Bléré sur Civray de Touraine
- Requalification de la Zone de Bois Pataud à Bléré
- Extension de la Zone de la Folie à St Martin le Beau

Il est obligatoire de gérer les zones d'activités en budget annexe. Il s'agit d'un budget en nomenclature M14 adaptée aux lotissements avec assujettissement à TVA. Les stocks doivent être gérés.

- Extension de la Zone de Ferrière à Athée sur Cher

L'Assistant à Maîtrise d' Ouvrage et le maître d'œuvre sont désignés, le terrain est acquis. Les études continueront cette année, ainsi que les premiers travaux d'aménagement.

- Extension des Zones de Bléré sur Civray de Touraine

Acquisition de terrain en cours ainsi que les demandes de subventions. L'assistant à maitrise d'ouvrage a été retenu ainsi que le maître d'œuvre

Les acquisitions suivent leurs cours.

Une subvention est attendue du Conseil régional par le biais du Contrat de Pays (accord obtenu).

- Requalification de la Zone de Bois Pataud à Bléré

Acquisition de deux parcelles situées sur cette zone qui devront faire l'objet d'un aménagement pour être vendues.

Le permis d'aménager a été déposé.

La viabilisation sera programmée cette année ainsi que la cession des parcelles.

- Extension de la Zone de la Folie à St Martin le Beau

Des crédits seront inscrits pour l'acquisition des terrains.

Un emprunt sera prévu pour équilibrer le budget.

Le Conseil Communautaire PREND ACTE du Débat d'Orientation Budgétaire 2011 du Budget Annexe « ZAEIC » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher

10. Commissions :

- a. **Affaires Economiques du 3 février 2011**
- b. **Affaires Economiques / Bureau du 9 février 2011**
- c. **REOM – déchets Ménagers et Assimilés du 10 février 2011**

Monsieur SCHNEL précise qu'il s'était excusé à la commission auprès de M. BISTER, ce qui n'a pas été retranscrit dans le compte rendu.

- d. **Comité de Pilotage – Programme Local de l'Habitat du 14 février 2011**
- e. **Culture & Tourisme du 17 février 2011**

11. Questions diverses

○ **SMITOM d'Amboise**

Madame COCHIN dit qu'elle a rencontré M. ANDRE (Président du SMITOM) avec M. SCHNEL (Vice Président du Syndicat) et M. BISTER. Elle indique avoir demandé un courrier au Président sur les intentions du SMITOM. A ce jour, nous n'avons toujours aucun courrier et elle demande à M. SCHNEL s'il a des informations à ce sujet.

Elle indique qu'une réunion sur le sujet aura lieu le 4 avril 2011, en Préfecture, avec les Présidents des 3 autres communautés de communes membres, le SMITOM et la Secrétaire Générale de la Préfecture.

○ **Céré la Ronde**

Madame COCHIN fait état des échanges avec la commune de Céré la Ronde et fait distribuer le compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 15 février dernier au siège de la CCBVC en présence des Vices présidents de la CCBVC, du maire de la commune de Céré la Ronde et d'un de ses conseillers municipaux.

Mme COCHIN précise que le Préfet l'a conviée à une réunion le vendredi 25 février 2011 et pense que ce sujet sera abordé. Elle rendra compte de cette réunion aux élus.

Séance levée à 20h00.

La Présidente,
Jocelyne COCHIN

Le secrétaire de séance,
Jean-Louis CHERY

Les élus communautaires -